



MISSION  
JEUNES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



prism'emploi  
PROFESSIONNELS  
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM

AKTO  
L'humain au cœur des services



Association Régionale  
des Missions Locales

Le 23 septembre 2025, à Lyon

## L'État, l'Association Régionale des Missions Locales, Prism'emploi, AKTO, le FASTT et le FPETT renouvellent leur engagement en faveur de l'emploi des jeunes en région Auvergne-Rhône-Alpes

Afin d'accélérer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État, représentée par la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes, l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) Auvergne-Rhône-Alpes, AKTO, Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) et le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) ont signé le 16 juillet 2025 un avenant à l'accord-cadre régional pour l'emploi et la qualification des jeunes dans la région, signé le 7 juillet 2023.

Cet engagement participe pleinement à la **stratégie nationale pour l'emploi des jeunes 2025** dans le cadre de l'axe « Renforcement des liens avec l'entreprise », présentée le **16 juillet 2025** par les ministres Élisabeth Borne, Astrid Panosyan-Bouvet et Marie Barsacq. Cette stratégie sera déclinée à l'automne en Auvergne-Rhône-Alpes.

**Renouvellement d'un accord en faveur de l'intégration des jeunes sur le marché du travail, grâce à la mobilisation des entreprises de travail temporaire.**

Cet accord constitue la déclinaison en région Auvergne-Rhône-Alpes de l'accord-cadre national renouvelé le 4 février 2025 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes en insertion professionnelle.

Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. Initiée en 2014 puis reconduite en 2018, en 2021 et 2025, « Mission Jeunes » s'inscrit dans une volonté de mobiliser les agences d'emploi aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi pour améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle vise à proposer aux jeunes

l'accès à des missions d'intérim et à une offre de services d'accompagnement, allant de la levée des freins périphériques à l'emploi, en passant par la mise en relation avec les entreprises et des actions de formation pour développer leurs compétences.

### **Des partenaires complémentaires pour un accompagnement des jeunes sur-mesure**

L'État, l'UNML et Prism'emploi, engagés avec les opérateurs de la branche, AKTO, le FPETT et le FASTT, se mobilisent pour contribuer à la réussite du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) en les articulant avec Mission Jeunes, la démarche du secteur du travail temporaire. Cette dynamique s'inscrit dans l'objectif de plein emploi qui cible les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi.

L'accord signé permet de consolider et sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans une logique complémentaire en mobilisant tous les partenaires du territoire et engage les signataires pour une durée de 3 ans.

Concrètement, il s'agit de :

- Renforcer les opportunités d'accès aux jeunes accompagnés par les missions locales à l'emploi durable ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences ;
- Renforcer la qualification des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins d'accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, etc.) ;
- Contribuer à la réussite du Contrat d'engagement jeune en l'articulant avec la démarche Mission Jeunes.

### **CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN AUVERGNE-RHONE-ALPES EN 2024**

- 1 800 agences d'emploi
- 104 306 salariés intérimaires en équivalent temps plein à fin décembre 2024
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de -8,0 % pour les 7 premiers mois de 2025 par rapport à la même période en 2024 (source baromètre Prism'emploi).

### **CHIFFRES CLES DES MISSIONS LOCALES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2024**

- 61 missions locales
- 670 points d'accueil des jeunes
- 111 558 jeunes accompagnés dont 27 621 en PACEA
- 46 900 jeunes reçus pour la première fois en 2023
- 1 600 professionnels travaillent au sein des Missions Locales

### **Contacts presse :**

Lili GOSNET - [lili.gosnet@omnicomprgroup.com](mailto:lili.gosnet@omnicomprgroup.com) - 06 77 79 18 89

Pierre-Yves GALLETY - [akto@tbwa-corporate.com](mailto:akto@tbwa-corporate.com) - 06 42 98 71 47

Joséphine DELVOLLE - [josephine.delvolve@fastt.org](mailto:josephine.delvolve@fastt.org) - 06 47 26 83 16

Justine ICARD - [justine.icard@fpett.fr](mailto:justine.icard@fpett.fr) - 07 89 08 02 59

Aude COLL - [aude.coll@missions-locales.org](mailto:aude.coll@missions-locales.org) - 06 14 31 19 21

Contact presse Etat - [dreets-ara.communication@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-ara.communication@dreets.gouv.fr)

### **À propos de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes :**

La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes se structure autour de **trois grandes ambitions** :

1. **Protéger** (travailleurs, personnes vulnérables, consommateurs)
2. **Accompagner** (emploi, entreprises, insertion, dialogue social)
3. **Développer** (emploi, compétences, développement économique, insertion sociale)

Elle regroupe les interlocuteurs, les missions et les services déconcentrés de l'Etat en ce qui concerne :

- la politique du travail et les actions d'inspection de la législation du travail ;
- le contrôle du bon fonctionnement des marchés, de la protection économique et de la sécurité des consommateurs ;
- les actions de développement et de sauvegarde des entreprises ;
- la politique de l'emploi, l'accompagnement des transitions professionnelles, l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques ;
- l'ensemble des politiques de la cohésion sociale ;
- l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail.

### **À propos de Prism'emploi :**

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 12 000 agences d'emploi et 33 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. [www.prismemploi.eu](http://www.prismemploi.eu) - [LinkedIn Prism'emploi](#)

### **À propos d'AKTO :**

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle. AKTO accompagne 394 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salariés. En 2024, 149 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 566 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 12 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective.

AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon. [www.aktto.fr](http://www.aktto.fr) - [Linkedin](#)

### **À propos de l'Association régionale des Missions Locales d'Auvergne-Rhône-Alpes**

AMILAURA anime un réseau de 61 Missions Locales sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec pour mission l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi.

En savoir plus : [www.missions-locales.org](http://www.missions-locales.org)

### **À propos du FPETT :**

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche.

Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit. [www.fpett.fr](http://www.fpett.fr)

### **À propos du FASTT :**

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle.

Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires.

Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. [www.fastt.org](http://www.fastt.org)